



Arles Crau Camargue Montagnette

Arles le 10 septembre 2025

Mesdames et Messieurs les
conseillers communautaires

**Convocation au conseil communautaire de la communauté d'agglomération
Arles Crau Camargue Montagnette**

Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires,

Je vous informe que le conseil communautaire se réunira le :

**Jeudi 18 septembre 2025 à 10h
Salle Mistral, 310 rue des Compagnons
13310 Saint-Martin-de-Crau**

Vous trouverez ci-joints l'ordre du jour du conseil communautaire ainsi que les documents s'y rapportant.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires, mes salutations distinguées.

Le Président

Patrick de Carolis



Vu l'article L2121-10 du CGCT : toute convocation est faite par le Président. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour.

Vu l'article L2121-17 du CGCT : le conseil communautaire ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Vu l'article L2121-20 du CGCT : un même conseiller communautaire ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

P.J. : Ordre du jour

Communauté d'agglomération

Cité Yvan Audouard - 5 rue Yvan Audouard BP 30228 • 13637 Arles Cedex
tél. 04 86 52 60 00 • fax. 04 90 93 88 46 • courriel : lepresident@agglo-accm.fr • Site: www.agglo-accm.fr
Communes d'Arles, Boulbon, Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Tarascon